

Chapitre 2 : Espèce chimique

1) L'espèce chimique

L'**espèce chimique** désigne un échantillon qui serait parfaitement pur.

2) Vocabulaire pour décrire la composition de l'échantillon

Un échantillon peut être un corps pur ou un mélange.

- Un **corps pur** est composé d'une seule d'espèce chimique.
- Un **mélange** est composé d'au moins deux espèces chimiques différentes.

Remarques :

- Ne pas confondre le nom de l'échantillon de matière et le(s) espèce(s) chimique(s) qui compose(nt) l'échantillon.

3) Vocabulaire pour caractériser le comportement d'une espèce chimique par rapport à une autre

- Une espèce chimique est **soluble** dans un **solvant** (souvent l'eau) quand une fois la dissolution faite, on obtient un mélange homogène. Le mélange obtenu s'appelle **une solution**.
- Le contraire de soluble est **insoluble**.
- Dans le cas particulier de deux espèces chimiques **liquides**, A et B sont **miscibles**, quand une fois mises ensemble, elles forment un mélange homogène.
- Le contraire de miscible est **non-miscible**.

4) Une nouvelle grandeur physique : la solubilité d'une espèce chimique dans un solvant

La **solubilité d'une espèce chimique** correspond à la masse maximale de cette espèce chimique qui peut être dissoute dans un litre de solvant à **une température** et pression données.

- La solubilité est une grandeur physique qui a pour unité usuelle le gramme par litre (g/L).